



Communiqué de presse

le 9 août 2013

Comité de gestion de l'eau du 7 août 2013

Le Préfet de la Vendée a réuni mercredi le comité de gestion de l'eau, afin de faire un point sur les niveaux d'eau et les usages.

La pluviométrie excédentaire d'avril à juin permet d'avoir encore maintenant un niveau de remplissage des retenues d'eau pour l'alimentation en eau potable très satisfaisant.

De même, les niveaux d'eau des nappes souterraines sont actuellement largement supérieurs à la moyenne.

Les pluies orageuses de ces dernières semaines n'ont pas permis d'améliorer les débits des cours d'eau qui avaient franchi des seuils de crise. La situation reste donc critique sur les secteurs déjà en interdiction et s'aggrave sur d'autres secteurs : le Lay non réalimenté et les Maines.

C'est pourquoi, pour préserver les milieux aquatiques, le Préfet de la Vendée a décidé de maintenir l'interdiction totale de prélèvement dans les eaux superficielles sur les bassins Boulogne, Vie-Jaunay et Auzance-Vertonne et d'interdire, à compter du 10 août 2013, ces prélèvements entre 8h et 20 h sur les bassins versants suivants :

- Maines
- Lay non réalimenté

Les manœuvres d'ouvrage sur ces secteurs, ainsi que sur celui du Lay réalimenté, sont soumises à l'accord préalable du service police de l'eau.

D'autre part, les prélèvements destinés aux remplissages des plans d'eau à vocation cynégétique restent interdits. Des dérogations pourront être examinées si les demandes s'inscrivent dans une gestion collective portée par la fédération départementale de chasse de la Vendée.

